



Facture n° 91386697 du 11.06.2025

Code client : 620057 - 620057

ID TVA : FR19752979930

Votre représentant : . Internet

Facturé :
VERMANDE
Malepeyre
46120 Le Bourg
FRANCE

Livraison à :
VERMANDE RÉMY
Malepeyre
46120 Le Bourg
FRANCE

Code	Qté	Unité vente	PU Public HT	%Remise Contrat	PU Contrat HT	%Remise Autre	PMCB HT	PU Net HT	Total HT	Eco part unitaire	Code TVA
Réf : M250681967678			Notre BL : 96596934 du 11.06.2025					Total HT :		12,50	
470-33MF			VANNE BATI V ACS MF 33/42					Code EAN:	3383955931450		
	1	PCE	23.84	47,65 %	12,48	0,00 %	0,02	12,50	12,50	0,00	C5



Facture n° 91386697 du 11.06.2025

Code client : 620057 - 620057

ID TVA : FR19752979930

Votre représentant : . Internet

Livraison à :
VERMANDE RÉMY
Malepeyre
46120 Le Bourg
FRANCE

Facturé :
VERMANDE
Malepeyre
46120 Le Bourg
FRANCE

Remises Tarifaires

Remise contrat	11,36
----------------	-------

Total	11,36
--------------	--------------

Base taxe	Taux	Code TVA	Montant TVA
12,50	20,00	C5	2,50

CONDITIONS DE REGLEMENT

Paiement par CB effectué sur le site

Aucun escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard à compter du jour suivant l'échéance ci-dessus énoncée - Taux d'intérêt REFI de la BFCE en vigueur, majoré de 10% Avec un minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal, Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros.
Pour toute remise conditionnelle ou inconditionnelle acquise qu'il aura été impossible techniquement de chiffrer à la date des présentes, une facturation distincte sera effectuée.

Document émis le 11.06.2025

Autres frais

PMCB / REP	0,02
Eco part.	0,00
Frais facturation	0,00

Total hors PMCB	0,00
------------------------	-------------

Total HT hors remises	23,86
Remises tarifaires	-11,36
Autres frais	0,00
Total HT	12,50
Montant taxes	2,50
Total TTC	15,00

Acompte payé

Net à payer en Euro	15,00
----------------------------	--------------

CONDITIONS DE VENTE AYOR Water and Heating Solutions



Article 1 - Généralités

Les présentes conditions de ventes sont remises préalablement au démarrage d'une relation contractuelle entre notre société et ses clients. Ces conditions sont portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat, de manière explicite. Pour ceux des clients appartenant aux catégories d'acheteurs professionnels prédéfinis, des conditions de ventes catégorielles leur sont communiquées et prévalent sur les présentes. Elles figurent sur nos catalogues, site internet, offre commerciale et factures. En conséquence, le fait de passer une commande implique l'acceptation sans réserve des conditions de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur sauf accord dérogatoire exprès, écrit et préalable de notre siège.

Article 2 - Ventes

2.1 - Commandes - Les commandes transmises à notre société sont irrévocables pour l'acheteur, sauf acceptation écrite de notre siège. Aucune demande de modification ne sera acceptée après confirmation ou après commencement d'exécution de la commande par AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS y compris pour les commandes adressées en double à notre société.

2.2 - Tarifs - Nos produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande majorés des impôts et taxes applicables au moment de la facturation. Nos prix sont établis hors T.V.A, éco-taxe, frais de facturation, de port et emballage en sus et font l'objet d'un barème annexé à la présente ou mis à disposition de nos clients sur simple demande. Avant chaque commande, l'acheteur fera diligence pour obtenir le dernier prix applicable à la commande envisagée. Nos tarifs étant subordonnés aux variations du coût des matières premières, ils peuvent être actualisés à tout moment et seront communiqués à nos clients. Les commandes passées avant l'entrée en vigueur de la revalorisation tarifaire seront satisfaites dans la mesure des stocks disponibles et la facturation effectuée aux tarifs en vigueur à la date de la commande.

2.3 - Port - Les expéditions sont effectuées par le transporteur de notre choix. Les frais de port sont toujours à la charge de l'acquéreur.

2.3.1 - Port client négoce - Les livraisons sont faites en FRANCO de port pour toute commande supérieure à 400€ HT par point de livraison en France continentale.

2.3.2 - Port Moyennes et Grandes surfaces de bricolage - Nos expéditions sont faites franco de port pour toutes commandes supérieures à 380€ H.T par point de livraison en France continentale.

2.4 - Supports de vente - Les photos des produits figurant dans nos documents commerciaux, et notamment dans nos catalogues ou sur notre site internet, sont illustratives, non contractuelles et n'engagent pas AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS qui se réserve le droit de modifier son offre y compris les caractéristiques techniques de son offre produit à tout moment et sans préavis. Les informations et caractéristiques techniques présentées dans nos documents commerciaux sont réservées aux professionnels et ne dispensent en aucun cas du respect des règles de l'art, des normes, précautions d'usage et réglementation en vigueur lors de la mise en œuvre de nos produits.

Article 3 - Livraison

3.1 - Délais - Nos délais sont établis au mieux. Les dates des livraisons ne sont données qu'à titre indicatif. Aucune pénalité ou aucuns dommages intérêts ne sont dus en cas de retard ou de non livraison. En cas de survenance d'un événement de force majeure (inondation, incendie, grève, etc...), la commande pourra être purement et simplement annulée sans que notre responsabilité puisse être engagée. En toute hypothèse, y compris en cas d'expédition franco, les conséquences du non-respect par l'acheteur du rendez-vous de livraison seront à la charge de celui-ci.

3.2 - Dispositions particulières pour les clients négoce - En tout état de cause, la livraison dans les délais ou la mise à disposition de la marchandise ne peut avoir lieu que si l'acheteur est à jour de ses obligations de paiement envers AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS. Les livraisons sont effectuées uniquement à l'adresse du client de AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS. Nous n'acceptons pas de livraison chantier ou livraison directe chez les particuliers utilisateurs. Dans les cas exceptionnels d'un accord de notre société pour une livraison chantier ou directe chez le particulier utilisateur, nous nous réservons la possibilité de réétudier les conditions de frais de port, même en cas d'atteinte du franco.

3.3 - Risques - Le transfert des risques s'effectue à la remise des marchandises au transporteur : les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Conformément à l'article L133-3 du code du commerce, en cas d'avaries, retards, manquants, il appartient au destinataire de consigner ses protestations et réserves régulières auprès du transporteur ou son préposé, dater et confirmer par LRAR dans un délai de 48h ouvrée. Il est impératif de contrôler le nombre et l'état des marchandises en présence du transporteur. La mention « sous réserves de déballage » sur le récépissé n'a aucune valeur et ne peut être mise en avant pour une déclaration d'avarie effectuée ultérieurement à la livraison.

3.4 - Réception - Pour être valablement formulées, les relatives réclamations à la conformité de nos envois, par rapport à la commande initiale, doivent être faites dans les 2 jours ouvrés qui suivent la réception des marchandises, exclusivement par courrier électronique à l'adresse sav@ayor.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à notre siège social. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée, quel que soit le manquement du vendeur.

Article 4 - Retour/ Garantie

4.1 - Retour - Nous n'effectuons aucune reprise de stock. En toute hypothèse, aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable écrit de notre siège. Les retours non conforme aux modalités spécifiées dans l'autorisation de retour ne pourront donner lieu à aucun échange ni avoir, ni à quelque réclamation notamment en cas de perte. Les frais de retour des marchandises seront à la charge de notre client. Dans tous les cas, une décote minimum de 20% calculée sur le montant du prix d'achat du produit sera appliquée aux retours acceptés par notre siège.

4.2 - Garantie - L'acheteur reconnaît être un acquéreur averti, il déclare acheter les produits objets de sa commande en connaissance de cause et se déclare complètement informé de l'usage et de la destination auxquels les produits sont

normalement destinés. Sauf stipulations plus favorables, en cas de défaut de matière ou de fabrication, l'acheteur dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'achat pour formuler ses réclamations. En cas de défaut non apparent et non connu du Client, celui-ci dispose d'un délai de 24 mois à compter de la découverte du défaut pour formuler ses réclamations. En toute hypothèse, la prise en charge du Vendeur portera sur le remplacement par un produit identique ou équivalent ou à la remise en état de la marchandise à l'exclusion de toute autre indemnisation à quelque titre que ce soit. La réclamation devra être indiquée avec précision et être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais impartis. La garantie ne s'appliquera pas aux défauts et détériorations provoqués par le non-respect des règles de l'art et des Documents Techniques Unifiés (DTU) et notamment ceux relatifs aux activités d'installation de plomberie, de gaz et de chauffage (DTU60 # DTU61 et DTU65). Sont également exclus de la garantie les défauts et détériorations provoqués par un choix de produit inadapté à la qualité de l'eau et plus généralement par une utilisation du produit non-conforme à sa destination. Les frais de transport et de contrôle des marchandises retournées dans le cadre de la garantie sont à la charge de l'acheteur.

4.3 - Avis et conseils - Les préconisations, indications techniques et propositions que nous pouvons être amenés à donner ou à faire à nos clients négoce doivent être considéré comme des avis ou conseils et n'impliquent en aucun cas une garantie de notre part. Il n'appartient pas à AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS d'apprécier les cahiers des charges des utilisateurs finaux ou les descriptifs fournis. Il appartient au client de vérifier l'adéquation entre le choix du matériel et les conditions de l'installation.

Article 5 - Paiements

5.1 - Modalités - Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois au siège social à PERIGUEUX (24) par L.C.R. (Lettre de Change Relevé). Un règlement anticipé ne donne droit à aucun escompte.

5.2 - Retard de paiement - En cas d'incident de règlement (retard de paiement, impayé...) de notre client, nous nous réservons le droit de réduire ou d'annuler les délais de règlement, et de suspendre ou d'annuler nos livraisons. Les créances impayées donneront lieu, dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture, à la facturation du montant forfaitaire légal minimum de 40 Euros, outre la pénalité de retard calculée sur la base du taux d'intérêt REFI de la BCE, en vigueur à la date d'échéance indiquée sur la facture, majoré de 10 points de pourcentage, avec un minimum de 3 fois le taux d'intérêt légal. La pénalité, qui sera signifiée au débiteur par lettre recommandée avec accusé de réception, continuera à courir jusqu'au parfait paiement des sommes dues.

Article 6 - Clause de réserve de propriété

Les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au complet paiement de leur prix, la livraison emportant transfert des risques à la charge de l'acheteur. Ne constitue pas un paiement la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer. En cas de saisie opérée par des tiers sur ces marchandises, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement notre société. En cas de revente, l'acheteur s'engage à informer le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété et s'interdit de percevoir lui-même le prix de la revente qui devra nous être versé directement par le sous-acquéreur. En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'acheteur et conformément aux dispositions des articles L 624-9 et suivants du code de commerce, la revendication de ces marchandises pourra être exercée dans le délai de trois mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure.

Article 7 - Recouvrement contentieux

En cas de recouvrement par voie contentieuse, l'acheteur s'oblige à verser, outre l'amende forfaitaire, les intérêts de retard et le principal, une indemnité à titre de dommages-intérêts égale à 10% des sommes impayées (clause pénale) et à supporter l'intégralité des frais de recouvrement engagés. Les frais engagés dans le cadre d'une action en recouvrement contentieux seront pour leur montant réel à la charge du débiteur.

Article 8 - Propriété Intellectuelle

L'ensemble des marques et visuels figurant sur les supports et sites internet de AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS demeurent sa propriété exclusive et leur utilisation, sous quelque forme que ce soit, doit faire l'objet d'une autorisation express, préalable et écrite de son siège social. Toute reproduction des marques ou visuels transmis par AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS en dehors du cadre autorisé est formellement exclue.

Article 9 - Cas fortuits Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la préparation ou de l'expédition des marchandises. Constituent notamment des cas de force majeure, les inondations, incendie, grève totale ou partielle, lock-out, ou ceux de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, ou autres. Dans de telles circonstances, le contrat de vente pourra être résilié par notre société de plein droit, sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire et sans que le client puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 10 - Informatique et libertés

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à AYOR WATER & HEATING SOLUTIONS Service informatique 13, place Francheville BP 202 - 24052 PERIGUEUX CT Cedex 9.

Article 11 - Clause attributive de compétence

Toutes les ventes conclues par notre société sont soumises à la loi française. Les parties conviennent que le Tribunal de Commerce de Périgueux est seul compétent pour toutes les contestations et tous les litiges relatifs aux ventes réalisées par notre société et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales.

Adresse correspondance / Site : BP 202 - 7 avenue du Château - Marsac sur l'Isle - 24052 Périgueux CT Cedex 9

suTel. +33 5 53 02 69 70 - Fax. +33 5 53 03 94 48 - www.ayor.fr Siège

social : 13 place Francheville - 24000 Périgueux AYOR Water and Heating

Solutions SAS au capital de 400 000 euros - RCS Périgueux 681 980 033